

Dossier

Fonds

De soutien

AUX CLUBS



A rendre avant le
1er aout 2025

à : jonathanblondydistrict24@gmail.com

Rappel

Fonds de soutien Les modalités



01 Montant maximum : 500 euros
ET
Ayant pour plafond 50 % du projet

03 Les clubs ayant obtenus une subvention grâce au District via l'ANS ne sont pas éligibles (Répartition des subventions au maximum de clubs)

02 Sont exclus : Achats de maillots, de ballons, recrutements de joueurs/éducateurs, arbitres, entre autres.

04 Priorité donnée aux clubs ayant moins de 250 licencié(e)s au 30/06/2025 Et/ou un budget de moins de 100.000 euros.

Le dépôt du dossier ne vaut pas acceptation !



Projet

N° Affiliation club :



NOM DU CLUB :

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :

OBJET DU PROJET (TYPE D'ACHAT) :

QUELQUES MOTS SUR LE PROJET (PUBLIC VISÉ / DANS QUEL BUT / ETC.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET A L'ÉQUILIBRE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Fonds Propres du club	
		Subvention (Mairie / Conseil Dép)	
		Demande Fonds de Soutien D24	
TOTAL		TOTAL	

- **Le montant de la demande au fonds de soutien ne peut excéder 50 % de la dépense, dans la limite de 500 euros.**
- **Une fois la somme attribuée par la commission des finances, l'aide sera débloquée après transmission de la facture correspondante à l'achat.**